

Le 15 mars 2023

NOTE D'INFORMATION N° 7/2024

Objet : Intéressement 2023

Nous sommes heureux de vous informer que cette année encore, les critères d'intéressement ont été atteints. Le taux d'intéressement est à son maximum soit 8% de la masse salariale. Le montant versé au titre de l'intéressement 2023 s'élève à **260 853€**.

La campagne de versement de l'intéressement sera prochainement lancée. Elle se fera en deux temps :

- ✚ L'envoi sur vos adresses mails professionnelles de fiches récapitulatives de vos absences 2023 ayant un impact sur le calcul de l'intéressement. (cf Article 4.1 de l'accord)

Sans retour de votre part sur les fiches récapitulatives de vos absences au plus tard **le 21 mars 2024**, nous conservons ces éléments pour le calcul de votre montant d'intéressement.

En cas de demande de modification, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer **par mail jusqu'au 21 mars 2024** à l'adresse suivante : contactrh@gsaplus.fr avec pour objet "**Intéressement GSA+ 2023**".

- ✚ L'envoi d'un mail par BNP PARIBAS qui interrogera chaque collaborateur sur son souhait de placement ou versement de l'intéressement et vous communiquera le montant d'intéressement individuelle de chaque collaborateur
 - Ce mail sera envoyé sur l'adresse que vous aurez renseignée sur votre compte PEE BNP PARIBAS : **pensez à vous assurer de l'adresse mail indiquée.**
 - Pour ceux qui n'ont jamais renseigné de mail, **pensez à mettre à jour votre compte.**
 - Pour les nouveaux salariés, nous renseignons directement votre adresse mail personnelle connue lors de la création de votre compte, celle sur laquelle nous vous envoyons votre bulletin de paie sur Digiposte.

A réception du mail, vous aurez 15 jours pour vous positionner.

Sans retour de votre part, le montant de votre intéressement sera automatiquement, en conformité avec la réglementation, placé sur le fond le plus sécurisé.

Une réunion de présentation du dispositif a été programmée le jeudi 4 avril tour W2. Vous avez reçu l'invitation dans votre calendrier outlook.

Le calendrier prévisionnel du traitement de l'intéressement sera le suivant :

- 13/03 : information CSE
- 15/03 : Note d'information sur intéressement et note sur absences
- 29/03 : Informations nominatives sur le montant personnel via BNP
- 19/04 : Versement de l'intéressement des salariés ayant opté un versement direct
- 23/04 : Versement de l'intéressement des salariés ayant opté pour un placement dans le PEE

Le service Rh reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur



Pour rappel : Les fonds suivants sont disponibles :

Multipar Monétaire Euro- code 1007
Multipar Europe Equilibre - code 1006
Multipar Solidaire Obligataire socialement resp - code 1034
Multipar Solidaire Dynamique socialement resp - code 1029
Multimanager Actions internationales DWS C - code 1701
Multipar Global Patrimoine - code 2321